



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67
Fax : 05.59.04.24.34
e-mail : mairie@lasseube.fr

Lasseube, le 08 avril 2016

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°2/2016

P.J. : - PV de la séance du 17 mars 2016

- Projet de CA 2015 + BP 2016 Commune

- Projet de CA 2015 + BP 2016 Assainissement

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le jeudi 14 avril 2016 à 20h30 à la Mairie de Lasseube.

Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Commune: approbation du compte de gestion 2015,
2. Commune: approbation du compte administratif 2015,
3. Commune: vote du taux des trois taxes directes locales,
4. Commune: affectation du résultat 2015,
5. Commune: approbation du budget primitif 2016,
6. Assainissement: approbation du compte de gestion 2015,
7. Assainissement: approbation du compte administratif 2015,
8. Assainissement: affectation du résultat 2015,
9. Assainissement: approbation du budget primitif 2016,
10. Résiliation du marché de réfection de la toiture de l'école,
11. Questions diverses.

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**PROCES-VERBAL****DE LA SEANCE 03/2016 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 Avril 2016 à 20h30**

Convocation : 08 avril 2016

L'an deux mil seize et le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : Joëlle FABRE, Patrick PORTATIU, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Marianne PAPAREMBORDE, Henriette ALEGRE-PRAGNERE, Marie-Chantal BIRAN, Séverine BOURDET-PEES, René CABRERA, Anne-Lise COUSSO-PARGADE, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Laurent KELLER, Marion KELLER, Aude LAGREULA, Cédric LAPRUN, Hervé MADEO, Franck REMAZEILLES,**Absents avant donné pouvoir :**

Claude PIDOT qui a donné pouvoir à Laurent KELLER

Secrétaire de séance : Aude LAGREULA**I – FINANCES LOCALES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (DELIB. 18/2016)**

Le Maire présente le compte de gestion 2015.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 199 432,18 €
Recettes de l'exercice	1 350 205,02 €
Excédent antérieur reporté	
Excédent de clôture	150 772,84 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	359 671,16 €
Recettes de l'exercice	508 245,01 €
Déficit antérieur reporté	194 717,11 €
Déficit de clôture	46 143,26 €
Restes à réaliser en dépenses	14 672,00 €
Restes à réaliser en recettes	11 989,00 €
Besoin de financement	48 826,26 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**VOTES : 19 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4**



II – FINANCES LOCALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (DELIB. 19/2016)

Le Maire présente le compte administratif 2015.
Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 199 432,18 €
Recettes de l'exercice	1 350 205,02 €
Excédent antérieur reporté	
Excédent de clôture	150 772,84 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	359 671,16 €
Recettes de l'exercice	508 245,01 €
Déficit antérieur reporté	194 717,11 €
Déficit de clôture	46 143,26 €
Restes à réaliser en dépenses	14 672,00 €
Restes à réaliser en recettes	11 989,00 €
Besoin de financement	48 826,26 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 18 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

III - FINANCES LOCALES: AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (DELIB. 20/2016)

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	150 772,84 €
- un excédent d'investissement de :	148 573,85 €
- un déficit reporté de :	194 717,11 €
Soit un déficit d'investissement de :	46 143,26 €
- un déficit des restes à réaliser de :	2 683,00 €
Soit un besoin de financement de :	48 826,26 €

DECIDE

➤ d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :



Résultat d'exploitation au 31/12/2015 (002) : EXCEDENT 101 946,58 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 48 826,26 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 46 143,26 €

➤ de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte Marie et à Monsieur le Trésorier d'Oloron-Sainte-Marie.

VOTES : 19 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

IV - FINANCES LOCALES: VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES (DELIB. 21/2016)

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **443 637 €**

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux votés	Variation des taux (/ n -1)	Produit voté
Taxe d'habitation	2 182 000 €	12,70 %	0	277 114 €
Taxe foncière (bâti)	1 308 000 €	9,79 %	0	128 053 €
Taxe foncière (non bâti)	90 200 €	42,65 %	0	38 470 €
TOTAL	3 580 200 €			443 637 €

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V – FINANCES LOCALES: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (DELIB. 22/2016)

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2016 et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2016 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :

en fonctionnement : dépenses = 1 352 129 €
recettes = 1 352 129 €
- en investissement : dépenses = 692 171 €
restes à réaliser = 14 672 €
recettes = 694 854 €
restes à réaliser = 11 989 €

AUTORISE le Maire à exécuter ce Budget Primitif 2016

VOTES : 19 POUR : 15 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0



Monsieur LAPRUN prend la parole et donne les raisons du vote de l'opposition par une lecture.

Il craint que la création de la nouvelle voie ne mène à une friche.

Il considère que l'achat de la parcelle n'est pas une priorité. Il souhaite que soit étudiée l'installation de la Maison de Santé dans les bâtiments disponibles dans le bourg.

VI – FINANCES LOCALES : ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (DELIB. 23 /2016)

Le Maire présente le compte de gestion 2015.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte de gestion 2015, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	19 284,17 €
Recettes de l'exercice	30 049,62 €
Excédent antérieur reporté	7 973,01 €
Excédent de clôture	18 738,46 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	8 753,40 €
Recettes de l'exercice	17 137,00 €
Excédent antérieur reporté	70 956,34 €
Excédent de clôture	79 339,94 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII – FINANCES LOCALES : ASSAINISSEMENT: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (DELIB. 24 /2016)

Le Maire présente le compte administratif 2015.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :



Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	19 284,17 €
Recettes de l'exercice	30 049,62 €
Excédent antérieur reporté	7 973,01 €
Excédent de clôture	18 738,46 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	8 753,40 €
Recettes de l'exercice	17 137,00 €
Excédent antérieur reporté	70 956,34 €
Excédent de clôture	79 339,94 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII – FINANCES LOCALES: ASSAINISSEMENT: AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (DELIB. 25/2016)

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 10 765,45 €
- un excédent reporté de: 7 973,01 €
Soit un excédent de fonctionnement de: **18 738,46 €**

- un excédent d'investissement de : 8 383,60 €
- un excédent reporté de : 70 956,34 €
Soit un excédent d'investissement de : **79 339,94 €**

DECIDE

➤ d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 (002) : EXCEDENT 18 738,46 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 79 339,94 €

➤ de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte Marie et à Monsieur le Trésorier d'Oloron-Sainte-Marie.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



IX - FINANCES LOCALES: ASSAINISSEMENT: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 (DELIB. 26/2016)

Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2016 et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la proposition de Budget Primitif 2016 tel que présenté ci-après, qui s'équilibre :

- en fonctionnement : dépenses	= 51 728 €
recettes	= 51 728 €
- en investissement : dépenses	= 96 477 €
recettes	= 96 477 €

➤ **AUTORISE** le Maire à exécuter ce Budget Primitif 2016.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

X- MARCHES PUBLICS: RESILIATION DU MARCHE DE REFECTION DU TOIT DE L'ECOLE (DELIB. 27/2016)

Le Maire rappelle que par marché notifié le 15 juillet 2014 la Commune a confié à la société Midi-Aquitaine Etanchéité (MAE) la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la toiture de l'école des Baïses.

Dans le cadre de l'exécution de ces prestations, des difficultés sont apparues. En effet, de très nombreuses malfaçons ont été constatées et confirmées par un rapport dressé par M. de Lestapis, expert, en date du 04 décembre 2014. Ces désordres portaient notamment sur les joints de dilatation, les acrotères, les relevés sur lanterneaux, les relevés sur maçonnerie et sous bardeaux, les angles et coins de relevés, des points singuliers.

Par ailleurs, le Maire indique que l'entreprise MAE a fait intervenir un sous-traitant sans présenter de déclaration d'acceptation et d'agrément auprès de la Commune. Une mise en demeure de régularisation de la situation du sous-traitant a dû être adressée à cet effet.

Il expose que le 24 juin 2015, la Commune a refusé la réception des travaux et exigé, par mise en demeure datée du 26 juin 2015, la reprise des malfaçons sous quinzaine par MAE. A défaut, la résiliation du marché pour faute du titulaire serait prononcée à ses frais et risques.

Le Maire explique que cette mise en demeure est restée à ce jour sans effet et que MAE n'a fait part d'aucune observation écrite ou orale comme l'invitait pourtant à le faire la Commune.

Il indique à l'Assemblée que cette situation ne peut perdurer. En outre, les malfaçons ont provoqué des infiltrations importantes qui, avec les récentes intempéries, sont à l'origine de l'effondrement partiel du plafond.

Le Maire souligne que ces désordres rendent difficiles les conditions de l'enseignement des enfants et sont susceptibles de créer un danger pour ceux-ci ainsi que le personnel de l'école.



Aussi, compte tenu du manque de diligence de l'entreprise et du non-respect des obligations contractuelles qui lui incombait, le Maire propose à l'Assemblée de confirmer la résiliation pour faute et aux frais et risques du marché conclu avec MAE et de lancer une nouvelle consultation pour retenir une entreprise de substitution pour les travaux de reprise.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir très largement délibéré,

AUTORISE le Maire

- à prononcer la résiliation du marché de travaux de réfection de la toiture de l'école des Baïses pour faute de l'entreprise Midi-Aquitaine Etanchéité, aux frais et risques de celle-ci. ;
- à lancer une consultation afin de retenir une entreprise de substitution pour réaliser les travaux de reprise nécessaires ;
- à prendre toute décision et à signer toute pièce qui serait relative au marché de substitution, en ce compris les avenants dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XI – QUESTION DIVERSES :

- Monsieur le Maire rappelle les consignes concernant l'épidémie de grippe aviaire : déclaration en Mairie des volatiles et confinement jusqu'au 16 mai.
- Rappel par Monsieur le Maire de la réunion publique le 22 avril 2016 à la Maison pour Tous concernant les finances et les projets de la commune
- Commission Urbanisme le 17 mai 2016 à 20 h 30.
- Cérémonie du 8 mai à 11 h 45 au monument aux morts
- Prochain conseil municipal le 25 mai 2016 à 20h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05